REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 juin 2013 à 20 h30

Présents : 16

M. **ROBERT** Sylvain, M. **MILLET** Frédéric , M. **HOUIS** Philippe, M. **LE GUENNEC** Philippe, M. **FONDIN** Christian, M. **BELLIOT** Gérard, Mme **COUVRAND** Patricia, M. **BEAUPERIN** Didier, M. **TREHELLO** Gaëtan, M. **HAUMONT** Gilles, Mme **CHAUVEL** Huguette, Mme **TILLARD** Stéphanie, M. **PONDAVEN** Marc, Mme J**ARNOUX** Marie, Mme **CLEMENT** Geneviève, M. **ROGER** Daniel

Absents : Mme **CORBILLET** Brigitte, M. **QUERE** Adrien

Pouvoirs donnés :2

Secrétaire : DGS

20H45 : la séance est ouverte

ORDRE DU JOUR

1 – Marché d'appel d'offres – Salle polyvalente, restaurant scolaire et accueil périscolaire Notre Dame de Grâce

Monsieur le Maire rappelle le programme de construction et de réhabilitation et la procédure de consultation et de négociation lancée pour lesdits travaux.

Il soumet à l'assemblée communale le tableau récapitulatif, par lot, des offres des entreprises avec les montants prévisionnels.

- **Le Conseil Municipal vote à la majorité pour l'attribution des lots pour un montant total des travaux estimé à 1 808 574,72 € HT.**

- Intervention Mr HAUMONT au sujet du lot n°2 qui comprend, dans sa dénomination, les espaces verts : lesquels ?
  - Il s'agit du patio de la salle polyvalente. Autre précision : les trottoirs longeant la salle sont inclus dans le marché, pas le parking qui lui, est dans le lot du marché d'aménagement du centre bourg de Notre Dame de Grâce.

- Question de Mme JARNOUX concernant l'écart constaté entre l'estimation du lot n° 7 « Menuiseries extérieures, fermetures, occultations » (148 000 €) et l'offre après négociation (229 622,39 €)
  - Il s'agit d'une erreur d'estimation par rapport à la verrière et aux stores ainsi que du nombre de fenêtres supplémentaires à l'étage.

2- Décisions Modificatives au Budget 2013;

- ***Décision modificative N°1 – Budget « MAIRIE» Exercice 2013.***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du contrôle du budget 2013 effectué par la trésorerie de PONTCHATEAU, il a été constaté un dépassement de crédit à la section investissement sur l'opération 85 – Borne camping-car (dernière facture réceptionnée en février) de 335,31 €.

Afin de régulariser cette écriture, Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

Section d'Investissement :

2158.85 (borne camping-car)	D	+ 350,00 €
21578.88 (gyrobroyeur)	D	- 350,00 €

- **Oui à l'unanimité**

- ***Décision Modificative n°2– Budget « MAIRIE » 2013/ Admission en non-valeur***

Vu, l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par Mme ROQUES, Trésorière, qui demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées au dit état et ci-après reproduites,

Vu, également les pièces à l'appui,

Vu, le Code des Communes, article R 241 – 4,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement, que Mme ROQUES, Trésorière, justifie conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, soit d'erreurs ou de doubles emplois dans les titres et prévisions de recettes du budget, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigences des débiteurs,

Le conseil municipal propose d'admettre en non-valeur, sur le budget – MAIRIE – la somme ci-après :

1.781,26 €.

Après vérification du compte, il n'a été prévu au budget que la somme de 500,00 € dont 64,67 € ont déjà été utilisés. Une décision modificative est à prévoir comme suit :

Section de fonctionnement

6541 (créances admises en non valeur)	+ 5.000,00 €
022 (dépenses imprévues)	- 5.000,00 €

- **Oui à l'unanimité**

- ***Décision modificative N°1– Budget « Lotissement » Exercice 2013.***

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, le Code des Communes,

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires afin de régler le titre du SIAEP concernant le branchement en eau potable du lotissement des Ecobuts,

M. le Maire propose le projet de virement de crédits, dont les grandes orientations se résument ainsi :

605 (travaux)	R	+ 20.000,00 €
7015 (vente de terrains)	R	+ 20.000,00 €

- **Oui à l'unanimité**

3- Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre-bourg de Notre-Dame de Grâce et de la traversée du Cougou.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée communale que dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg de Notre Dame de Grâce et de l'aménagement du Cougou, il a été décidé par délibération du 12 octobre 2011 de confier le marché de maîtrise d'œuvre au bureau de géomètres : BARBERY-CATTANEO-GAUTIER dont le siège est à Blain.

Les honoraires du cabinet s'élèvent à 2,95 % du montant du marché. L'estimation de départ pour la partie du marché relatif à l'aménagement du Cougou chiffrée à 100 000 € ht atteint désormais 213 000 € ht. Compte tenu des délais de réalisation de ces deux projets, le cabinet BARBERY-CATTANEO-GAUTIER, formule une proposition d'avenant n° 1 pour cette opération, à savoir :

Scinder les deux projets pour la phase d'étude en incluant le versement du montant des honoraires pour l'aménagement de la traversée du Cougou à hauteur de 3330.26 € HT

- **1 abstention / 16 votes « pour » dont 2 pouvoirs**

4- Location du logement communal – 3, Place de l'Eglise - GUENROUET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal le logement communal, sis, 3, Place de l'Eglise à GUENROUET, occupé par Madame SIGOIGNET Fiona sera vacant à compter du 08 juillet 2013.

Il soumet à l'assemblée une demande de logement à compter du 1er août 2013 formulée par Mme DENIGOT Karelline domiciliée 3, rue de Coëtmeleuc – GUENROUET. Il rappelle que le loyer mensuel est de 429,00 €.

- **Oui à l'unanimité**

5- Location du logement locatif – 20, rue de la Houssais –Notre Dame de Grâce - GUENROUET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal le logement locatif sis, 20, rue de la Houssais –Notre Dame de Grâce – GUENROUET occupé par Mr Valentin MARTIN sera vacant à compter du 1er juillet 2013.

Il soumet à l'assemblée une demande de logement formulée par Mme CORRE Anaïs domiciliée 1, le patis grillé - GUENROUET. Il rappelle que le loyer mensuel est de 235,42 €.

- **Oui à l'unanimité**

6 -Traitement des archives municipales

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur la nécessité de procéder à une réorganisation des archives municipales, en raison du manque de place dans les rayonnages et du changement de nomenclature de classement depuis la dernière intervention d'archivistes en 2003.

Il informe les élus qu'un audit des archives a été réalisé le 24 janvier 2013 par le Centre de Gestion qui a estimé la durée des travaux (élimination, tri, classement, mise à jour) entre 2 mois et 2 mois et demi, pour 56 mètres linéaires d'archives à traiter.

Le dernier traitement d'archives en 2003 avait duré 4 mois. Depuis, le suivi a été assuré et jugé satisfaisant jusqu'en 2008, date de refonte du code du patrimoine qui a modifié les règles de classement et introduit la notion d'obligation légale conformément à l'article L2391.2 du CGCT.

Il rappelle que le procès-verbal de récolement (inventaire) des archives à l'issue des élections municipales est une obligation réglementaire demandée par le préfet.

Le coût de l'opération par intervention d'un archiviste est estimé entre 7920 € et 11880 € en fonction de la durée d'intervention (La journée de travail est estimée à 198 €).

Le Conseil général dans le cadre du plan d'aide à la restauration des archives propose les solutions suivantes :

- Etalement sur plusieurs exercices budgétaires : 3 semaines/an (durée 3 ans) ou 1 mois/an (durée 2 ans)

- Subvention du conseil général (**dossier avant le 10 mai**) : 20 % investissement dans la limite de 4000 € HT par commune et par année

- **1 abstention / 16 votes « pour » dont 2 pouvoirs**

Ce vote marque la volonté d'effectuer un point « zéro » dans le traitement des archives avec mise en place d'un suivi à charge DGS.

7- Acquisition de mobilier pour les écoles et la restauration scolaire.

Monsieur le Maire fait part, aux membres du Conseil Municipal, des demandes de mobilier scolaire formulées par les 2 écoles communales ainsi que par la restauration scolaire.

Il soumet à l'assemblée les tarifs proposés par l'UGAP, la CAMIF Collectivités et VEDIF, l'acquisition de mobilier, se décomposant comme suit:

Ecole des 3 Chênes – GUENROUET pour un montant de 3193.71 € ttc

CAMIF Collectivités :
- Bureau de Maître
- 4 tables 70X50
- 10 tables 130X50
- 1 tableau blanc tryptique
- 25 casiers métal

VEDIF
- 24 chaises réglables

Ecole de la Lune Bleue – N. D. de GRACE pour un montant de 1001.72 € ttc
CAMIF Collectivités
- 1 table tour d'arbre

VEDIF
- 1 table hexagonale d'extérieur

Restaurant scolaire GUENROUET pour un montant de 1220,88 € ttc.

CAMIF Collectivités
- 30 chaises SAI

Cette dépense est inscrite en section d'investissement du Budget 2013 – Article 2184 - 51

- **Oui à l'unanimité**

8- Acquisition d'un photocopieur couleur.

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur la nécessité d'acquérir un photocopieur, imprimante, scanner couleur afin de remplacer le photocopieur installé au rez-de-chaussée de la Mairie acquis en 2006.

Il soumet à l'assemblée communale les différentes propositions reçues pour ce matériel, à savoir :

T. B. I. de Redon
Photocopieur couleur KYOCERA 25, imprimante et scanner couleur 25 copies/minutes au prix de *3582,02 € ttc*

* Contrat pack annuel noir et blanc (60 000 copies) = 354 € HT (soit 0,0059€/copie)
* Contrat pack annuel couleur (5 000 copies) = 295 € HT (soit 0,059€/copie)
Soit 649 € HT/an

O.M.R. de Saint Sébastien sur Loire
Photocopieur couleur TRIUMPH ADLER 2550 ci, imprimante et scanner couleur 25 copies/minutes au prix de *3408,60 € ttc*

Photocopieur couleur labellisé SHARP MX-2600 N, imprimante et scanner couleur 26 copies/minutes au prix de *2798,64 € ttc*

* Contrat pack annuel noir et blanc (60 000 copies) + pack annuel couleur (5 000 copies) :
511,02 € HT /an (soit 0,00399€/copie NB et 0,0399 €/copie couleur)

Propose au conseil de retenir:

O.M.R. de Saint Sébastien sur Loire
Pour un photocopieur couleur labellisé SHARP MX-2600 N 2798,64 € ttc
Pour un contrat de deux ans.

- **Oui à l'unanimité**

9- Aménagement du bureau de la directrice générale des services

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation d'entreprises pour le remplacement du mobilier et l'aménagement de placards muraux dans le bureau de la directrice générale des services de la Mairie.

* Pour l'aménagement de placards muraux, il soumet les devis suivants :

- Entreprise Tremblay – Saint Gildas des Bois 4732.57 € TTC

- Entreprise UNIC Atelier du meuble - Guenrouët 4720.00 € TTC

* Pour le remplacement du mobilier de bureau, il soumet les devis suivants :

- Société Quadra Mobilier- Cholet 2075.20 € TTC

- T.B.I. – Redon 1392.74 € TTC

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de retenir les propositions de l'entreprise UNIC pour l'aménagement des placards et de la société T.B.I. pour la fourniture du mobilier de bureau

➢ Questions diverses :

❖ Tarifs des consommations au bar de la piscine – Saison 2013.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le fonctionnement du Bar de la Piscine reste de la compétence communale. Elle invite les membres de l'assemblée à fixer les tarifs du bar, pour la saison 2013.

Maintien des tarifs ou augmentation par rapport à 2012 ?

	Tarifs 2012
BOISSONS :	
33 CL	1,70 €
- OASIS	
- ORANGINA	
- COCA-COLA	
- ICE-TEA PECHE	
- PERRIER	
EAU 50 CL	0,80 €
CAFE – CHOCOLAT - THE	1,00 €
CONFISERIE :	
- chupas – Haribo	0,50 €
- carambar : caramel	0,15 €
- mentos : fruits – menthe	***1,00 € (nouveauté 2013)***
- mars – twix – bueno – kitkat	1,00 €
- biscuits : prince	0,80 €
GLACES : - Ptipo	0,50 €
- miko remplacé par équivalent	1,20 €
- rocket	1,20 €
- magnum barre	1,60 €
- cornetto	2,00 €

➢ **Vote unanime pour une reconduction des tarifs pour la saison 2013.**

❖ **Attribution logement communal, 2 place de l'église au profit de l'ADMR, en remplacement de la salle des Tilleuls.**

- **Oui à l'unanimité** pour l'attribution de ce logement pendant la durée des travaux de la salle polyvalente à Notre Dame de Grâce.

❖ **<u>Information</u> : Attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au profit de la construction de locaux pour l'accueil péri scolaire de Notre Dame de Grâce**

Montant de la subvention	75 000€
Taux	25 %
Dépense subventionnable	300 000 €

❖**<u>Intervention de Mr HOUIS</u>**

L'installation des buts et abris joueurs est reportée à septembre (Semaine 36). L'implantation préalable du traçage de terrain est à revoir car un décalage est constaté par rapport à l'axe du terrain. L'équerrage s'est révélé insuffisant ; il faudra faire appel à un géomètre.

L'installation d'une main courante (230 mètres) au stade de football sera soumise lors d'un prochain conseil municipal, dès réception des devis de pose demandé.

❖**<u>Intervention de Mr LE GUENNEC</u>**

Présentation des propositions de modifications apportées par le cabinet BCG à l'aménagement de la traversée du Cougou (écluses en lieu et place de chicanes).
* Lancement de l'appel d'offres ?

❖**<u>Intervention de Mr PONDAVEN/ Parc animalier</u>**

Un arrêté préfectoral a été pris concernant les tirs de cerfs Sika du 01/07 au 31/08/2013.

AGENDA

Vendredi 28 juin	**13H30**	**Ecole Sainte Marie / Contrat d'association**
Mardi 02 juillet	**17H00**	**Préparation comité pilotage PLU**
Mercredi 03 juillet	**18H30**	**Bureau Municipal**
Mardi 09 juillet		**Tour de France**
Jeudi 11 juillet	**20H30**	**Conseil communautaire**
Lundi 15 juillet	**17H00**	**Comité pilotage P.L.U.**
Mardi 16 juillet	**matin**	**Visite des éoliennes à Béganne**
Mardi 30 juillet	**19H00**	**Réunion projet maison de santé** **ORS-Elus**
	20H30	**Avec participation professions médicales et paramédicales**

22H50 – La séance est levée